

**CANADA**  
**Profile de la Stratégie fédérale de développement durable**

<b>Pays</b>	Canada
<b>Titre de la stratégie</b>	Stratégie fédérale de développement durable
<b>Site Web de la SNDD</b>	<a href="http://www.ec.gc.ca/dd-sd">http://www.ec.gc.ca/dd-sd</a>
<b>Organisme de coordination (nom et site Web)</b>	Bureau du développement durable, Environnement Canada <a href="http://www.ec.gc.ca/dd-sd">http://www.ec.gc.ca/dd-sd</a>
<b>État de la stratégie</b>	[ ] SNDD en cours de mise en œuvre [X] En cours d'élaboration [ ] Aucune SNDD
<b>Date d'approbation</b>	La SFDD doit être déposée devant le Parlement d'ici le 26 juin 2010
<b>Personne-ressource de la SNDD</b>	Nom : Greg Wilburn Titre : Directeur Institution : Division des stratégies de développement durable, Bureau du développement durable, Environnement Canada Adresse : 25 <sup>e</sup> étage, Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, Gatineau (QC), K1A 0H3, Canada
<b>Renseignements supplémentaires</b>	<p>La <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> du Canada a été adoptée par le Parlement le 26 juin 2008. Cette loi vise à définir le cadre juridique de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fédérale de développement durable (SFDD) qui rende le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et fasse en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement. Plus particulièrement, elle exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'élaboration et le dépôt devant le Parlement d'une SFDD d'ici le 26 juin 2010, qui devra être mise à jour tous les trois ans;</li> <li>▪ l'élaboration et le dépôt devant le Parlement de stratégies de développement durable complémentaires pour des ministères et des organismes fédéraux choisis dans l'année suivant la SFDD, à être mises à jour tous les trois ans;</li> <li>▪ un comité du Cabinet qui surveillera l'élaboration et la mise en œuvre de la SFDD;</li> <li>▪ l'établissement d'un Bureau du développement durable au sein d'Environnement Canada;</li> <li>▪ la constitution d'un Conseil consultatif multilatéral sur le développement durable;</li> <li>▪ des rapports triennaux sur le progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la SFDD.</li> </ul> <p>On peut obtenir une copie de la loi sur le site suivant :  <a href="http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/F-8.6//20091006">http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/F-8.6//20091006</a></p> <p>Pour de plus amples renseignements sur la SFDD, veuillez consulter le site suivant :  <a href="http://www.ec.gc.ca/dd-sd">http://www.ec.gc.ca/dd-sd</a></p>